



**UFR PSYCHOLOGIE,
SCIENCES SOCIALES,
SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne
TSA 60401

63001 CLERMONT-FD Cedex 1

Tél. 04 73 40 64 59 ou 64 63 ou 61 42 ou 64 18

CANDIDATURE ET INSCRIPTION LICENCE (Primo-entrants) ENSEIGNEMENT A DISTANCE 2024-2025

**Vous devez candidater via l'application eCandidat
avant le 22 mars 2024 .**

Une fois votre demande traitée et validée par la commission pédagogique de l'UFR PSSSE, si vous faites partie des 50 candidatures classées en liste principale:

-Vous avez reçu via eCandidat une notification d'acceptation qui validera votre candidature en Licence de Psychologie via l'Enseignement A Distance (EAD).

Attention : Si vous ne suivez pas la totalité de la procédure d'inscription avant la date de fermeture du serveur le 17 juillet 2024, votre candidature sera caduque et aucune inscription administrative ne sera possible pour l'année universitaire 2024-2025.

**OUVERTURE DU SERVEUR :
du 28 juin au 17 juillet 2024**

Précisions importantes :

Lors de votre inscription, lorsque le serveur vous demande si vous suivez vos études en télé-enseignement, vous devez impérativement cocher « **OUI** ».

A la fin de la procédure, vous devez cocher les droits d'Enseignement A Distance (EAD) dont vous avez besoin pour l'année universitaire, cette étape est obligatoire car elle conditionne votre accès aux cours en ligne.

Vous aurez le choix entre les droits suivants pour l'accès au cours :

Soit L1 EAD PSYCHO - 165 euros

Soit L2 EAD PSYCHO - 165 euros

Soit L3 EAD PSYCHO - 165 euros

- Attention: le tarif à l'UE n'est pas possible pour la licence de psychologie

Soyez vigilants dans le choix de vos droits car ceux-ci ne sont pas remboursables. De même, votre choix est fait pour l'année.

En résumé, vous procéderez, à l'issue de votre inscription, à un paiement unique qui sera composé d'une part des droits de scolarité (175 euros pour une inscription en Licence) et d'autre part des droits spécifiques (droits EAD : accès aux cours en ligne).

ETAPE 1 - CONTRIBUTION CVEC

Avant toute opération d'inscription, vous devez vous acquitter de votre Contribution Vie Etudiante Et Campus (CVEC) sur le lien suivant :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Pour information, la contribution s'élève à 103 euros pour l'année universitaire 2024-2025.

(Démarche obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur sauf pour les étudiants en Formation Continue).

Vous obtiendrez ainsi une attestation CVEC. Un numéro d'identification à 12 caractères vous sera attribué et vous permettra de procéder à l'inscription administrative sur le site de l'UCA.

ETAPE 2 - INSCRIPTION PAR INTERNET

A partir du 28 juin 2024, vous devrez cliquer sur le lien qui vous renverra vers la procédure d'inscription en ligne :

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

Vous serez guidé(e) à chaque étape de votre inscription.

A la fin de votre inscription, vous devez obligatoirement payer en ligne (paiement unique pour les droits de scolarité ET les droits EAD).

Ceci vous permettra de pouvoir opter pour un paiement en trois fois si vous le souhaitez. Les droits d'inscription s'élèvent à 175 euros pour l'année universitaire 2024-2025 (hors droits EAD).

ETAPE 3 - DEPOT DES PIECES JUSTIFICATIVES

VOUS DEVEZ DEPOSER EN LIGNE VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES SUR CE LIEN :

<https://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-3/>

TRÈS IMPORTANT

Votre inscription deviendra définitive et votre carte étudiant sera expédiée uniquement lorsque vous aurez déposé les pièces justificatives en **FORMAT NUMERIQUE** sur la plateforme de mise en ligne prévue à cet effet sur le site de l'UCA.

Les documents seront contrôlés par le service scolarité.
(au fil de l'eau entre juillet et fin septembre)

Vous devrez vous assurer régulièrement de l'avancement du traitement des données jusqu'à la validation de l'ensemble des pièces
(A : en attente, T : transmises, V : validées ou R : refusées).

Pièces à fournir obligatoirement selon votre situation :

- Attestation responsabilité civile, fournie par votre assurance à votre demande, couvrant l'année universitaire 2024/2025, **portant impérativement les mentions "scolaire, extrascolaire"**
- Attestation avec numéro CVEC délivrée à l'issue de l'étape 1
- Relevé de notes du baccalauréat
- Diplôme du baccalauréat,
- Situation au regard du service national (JDC, JAPD...),
- Carte d'identité en cours de validité (l'état civil doit être parfaitement lisible)

Rappel : Si vous n'avez pas suivi la totalité de la procédure : candidature avant le 22 mars 2024 et inscription administrative avant le 17 juillet 2024 inclus, aucune inscription ne sera possible pour l'année universitaire 2024-2025.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez :

Scolarité de l'UFR PSSSE

34, avenue Carnot

63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX

04.73.40.64.59 ou 64.63 ou 61 42 ou 64 18